



Vaux Nouvelles

B U L L E T I N D' I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

NOUVELLE MAIRIE, NOUVEAU LIEU



Nous y sommes !

Vous pouvez aujourd'hui faire vos démarches dans la nouvelle Mairie, 218 rue du Général de Gaulle.

Son accès est beaucoup plus aisés au centre de notre village et la nouvelle mairie offre un meilleur service aux Vauxois, avec des locaux plus vastes, plus fonctionnels, permettant un meilleur confort de travail au personnel communal. Un parking est à disposition juste en face. L'aménagement de la place est également terminé, mêlant pierre et verdure.

La pompe à chaleur (air/air) est opérationnelle. Il y a encore à faire quelques réglages afin d'optimiser les dispositifs économiseurs d'énergie (climatisation, temporisateurs, etc...)

Il reste à Spirit le soin de terminer dans les règles de l'art l'escalier menant à la Gare pour rouvrir ce passage très demandé.

J-P Couteleau,
Adjoint au Maire, délégué aux travaux et à la sécurité

ASSAINISSEMENT

Le plan quinquennal d'assainissement est terminé; nous préparons le schéma directeur pour les cinq prochaines années.

L'intérêt de ce plan est de garder une cohérence dans la programmation de ces travaux très lourds pour nos budgets, et de trouver les financements correspondants auprès de

l'Agence de l'eau et du Conseil Général. Ce n'est pas pour autant que tout est au point mort. De nouvelles constructions peuvent donner l'opportunité de compléter ou d'anticiper sur le programme futur à des coûts raisonnables. C'est ainsi que le bas de la rue Auguste Dolnet a bénéficié de la création de 200 mètres de canalisations et des branchements correspondants.

CVX

Le Cercle de Voile de Vaux-sur-Seine a le vent en poupe en ce début de saison 2013. Cette 31^{ème} édition de l'Ile-de-France à la mer a réuni 20 «Grand Surprise» et 13 clubs.

Le week end du 5, 6 et 7 Avril, sur le plan d'eau du Crouesty à Arzon (Morbihan), Jean-Baptiste Lemaire et son équipage ont terminé premiers.

Le Président du club cvx, Philippe Benaben et son équipage, terminent deuxièmes.

C'est la deuxième année de suite que le club réalise le doublé et la quatrième fois de suite que le cvx gagne cette prestigieuse épreuve.

Comme le veut la tradition le club vainqueur organisera la 32^{ème} édition en 2014.

José LERMA



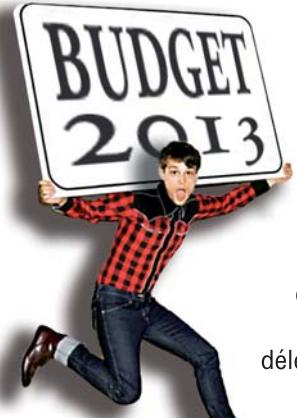
Jean-Baptiste Lemaire et son équipage

BERGES SAINES

Pour cette troisième édition des Berges saines, une quarantaine de volontaires, jeunes et moins jeunes, se sont présentés pour un nettoyage des rives du fleuve.

Temps clément sous la douceur, soleil de fin d'hiver, accolades d'amitié et sourires rythmés ont contribué, cette année encore à l'élimination de quelques 1500 kg de déchets charriés par la Seine mais surtout déposés par des Malpropres peu scrupuleux de l'environnement.





Présenté par
Gérard Moneyron,
Adjoint au maire,
délégué aux Finances

Le budget primitif qui a été voté le 10 Avril 2013 fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal du 25 Février 2013

Le budget 2013 sera construit dans un contexte de plus en plus difficile, dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines. Les plans de rigueur budgétaires mis en œuvre par les gouvernements européens continuent d'aggraver la difficile reprise de la croissance en freinant autant la consommation des ménages que le développement des investissements.

Les efforts de rigueur de la gestion communale, tout en maintenant un service public de qualité, ne signifieront toutefois pas arrêt des investissements.

Les recettes de fonctionnement stagnent cette année et les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,6 %, permettant ainsi de dégager une capacité nette d'autofinancement de 305 785 €.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

- Maîtrise continue des charges de fonctionnement
- Absence de hausse de la fiscalité de la Municipalité
- Maintien du soutien aux Associations, au scolaire et aux structures jeunesse.
- Maintien des aides en faveur des personnes en difficulté.
- Aide à l'appareil commercial.
- Prise en compte des évolutions de carrières des agents communaux.

Investissement

- Extension du COSEC.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Réfection de la voirie et amélioration de l'éclairage public.
- Entretien des bâtiments communaux.
- Rénovation du patrimoine communal avec la restauration de l'Orangerie de la Martinière.
- Equipement numérique des Ecoles.
- Valorisation du patrimoine naturel avec acquisition de terrains et l'aménagement du parc du Ru Gallet.

LES LEVIERS DE GESTION

Les investissements 2013 seront en partie autofinancés. Nous aurons recours à l'emprunt pour financer l'extension du COSEC.

L'endettement

L'encours de la dette fléchit en 2013 et s'établit en capital à 801 661,02 €, soit 163 €/habitant, contre 174 €/habitant en 2012. Cela correspond à un remboursement annuel capital et intérêts de 79 779,86 €, soit 16 €/habitant.

Notre commune fait partie des communes les moins endettées de la région. La moyenne de l'encours des 10 communes voisines est de 666 €/habitant.



La fiscalité

Sur proposition de la commission Finances, compte tenu d'un contexte économique et financier incertain, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la quote part de la Commune.

Il convient aussi de prendre en compte la politique d'abattement pratiquée par la Municipalité : abattement général à la base, abattement pour charges de famille, abattement spécial en faveur des revenus modestes et des personnes handicapées.

Les taux d'imposition pour l'année 2013 restent inchangés par rapport à l'année 2012 :

Taxe d'habitation :	12,42 %
Taxe sur le foncier bâti :	15,53 %
Taxe sur le foncier non bâti :	114,23 %



SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : 4 434 331,40 €

Charges exceptionnelles 2 500 €
Charges financières 27 686 €
Atténuations de produits 120 464,67 €
Dotations aux amortissements 180 506,67 €
Autres charges de gestion courante 375 166 €
Charges à caractère général 937 026,48 €
Virement à la section d'investissement 1 102 497,58 €
Charges de personnel 1 688 484,00 €

- Le poste le plus important reste les Charges de personnel (près de 50,68 %).
- Les charges à caractère général représentent 28,13 % du budget. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement de la commune (chauffage, électricité, assurances, frais de télécommunication, entretien de la voirie, du matériel, des bâtiments, des terrains).
- Le poste Autres Charges de gestion courante qui représente 11,26 % du budget prend en compte toutes les subventions versées par la commune aux associations vauvoises et aux divers syndicats auxquels nous appartenons, dont le service départemental d'incendie et de secours.
- Les Charges financières représentent 0,83 % du budget.

LES RECETTES : 4 434 331,40 €

Produits financiers 1 148,70 €
Opérations d'ordre entre section 5 600,00 €
Produits exceptionnels 16 000,00 €
Atténuation de charges 27 000,00 €
Autres produits de gestion courante 59 540,00 €
Produits et services 189 740,00 €
Dotations et participations 884 375,00 €
Exédent antérieur reporté 971 619,09 €
Impôts et taxes 2 279 308,61 €

- Les Impôts et Taxes représentent 51 % des recettes. Les contributions directes restant le poste le plus important.
 - Les dotations et participations représentent 20% des recettes totales.
- Se trouve également sous cette rubrique la Dotation globale de fonctionnement (DGF).
- Les produits des services, composés principalement des recettes de cantine, ainsi que les atténuations de charges, viennent renforcer les recettes communales.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : 5 935 224,49 €

Opération d'ordre entre sections 22 166,45 €
Remboursement d'emprunts 52 095,00 €
Immobilisations incorporelles 248 276,62 €
Immobilisations corporelles 2 066 846,70 €
Immobilisations en cours 3 545 839,72 €

► Les immobilisations corporelles et incorporelles (39 %) constituent les investissements que la commune va réaliser cette année dans les domaines suivants :

- Réfection de la voirie :
 - ❖ Chemin des Hulins
 - ❖ Chemin du Petit Hulin et Bd Angibout
 - ❖ Rue Romefort
 - ❖ Chemin des Hauts Vals
 - ❖ Chemin des Platrières
 - ❖ Rue du Château: aménagement parking Eglise.
- Eclairage public :
 - ❖ Enfouissement rue des Huilliers
 - ❖ Remplacement luminaires rue Port Maron
 - ❖ Avenue de Cherbourg (partiellement)
 - ❖ Renforcement éclairage ramassage scolaire cimetière
 - Aménagement du parc du Ru Gallet
 - Renforcement de la vidéo surveillance
 - Equipements informatiques des écoles
 - Construction préau école élémentaire
 - Esplanade devant Espace Marcelle Cuche
- Les immobilisations en cours (59 %) :
 - Agrandissement du COSEC
 - Rénovation Orangerie

LES RECETTES : 5 935 224,49 €

Opérations d'ordre entre section 16 566,45 €
Solde d'investissement reporté 34 758,63 €
Amortissement des immobilisations 180 506,67 €
Dotations fonds divers réserves 910 563,67 €
Virement de la section de fonctionnement 1 102 497,58 €
Emprunts 1 200 000,00 €
Subventions d'investissement 2 490 331,49 €

► Les dotations et fonds divers, 15 %, sont alimentés notamment par la récupération de la TVA.

► Les subventions d'investissement, 42 %, sont des recettes provenant de l'Etat, de la Région, du Département, et du Parc Naturel Régional du Vexin dans le cadre des programmes réalisés.

► L'emprunt (20 %) sera contracté pour l'extension du COSEC, selon l'avancement de l'opération.

Budget Assainissement 2013

par Julien Crespo, Maire

Le budget assainissement 2013 a été voté à l'unanimité le mercredi 10 avril 2013.

Comme tout budget communal, le budget d'assainissement doit s'équilibrer par ses propres recettes. Celles du budget d'assainissement proviennent essentiellement de la redevance communale de 0,97 euro par mètre cube appliquée sur les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Cette redevance n'a pas été augmentée depuis juillet 2007.

Comme vous pourrez le remarquer sur le tableau annexé, la principale dépense d'exploitation concerne l'autofinancement de 829 752,17 euros qui va nous servir à alimenter les recettes d'investissement. Les charges à caractères généraux prennent en compte principalement les dotations aux amortissements, divers annonces et insertions et des dépenses de petits travaux hors du contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la surtaxe d'assainissement et de l'excédent antérieur reporté. Il est à noter que nous n'avons plus aucun emprunt sur le budget assainissement. Les recettes et les dépenses d'investissement découlent directement des travaux qui seront réalisés.

Bien que la totalité de notre programme quinquennal d'assainissement ait été réalisé, nous avons poursuivi nos investissements.

En 2012, nous avons terminé le réseau de la rue du Temple Prolongé, avec la réalisation de l'éclairage public et la réfection de la voirie. A la parution de cet article, la partie basse de la rue Auguste Dolnet sera raccordée au réseau sur environ 200 mètres et nous poursuivrons l'extension du réseau sur la rue.

Nous avons pris du retard sur la révision de notre schéma directeur, il sera lancé cette année pour une durée d'environ 8 mois. Cette révision devrait nous permettre de poursuivre la planification des travaux d'assainissement sur la commune et de continuer à pouvoir prétendre aux financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie et ceux du Conseil général des Yvelines.

Le budget 2013 a été construit en tenant compte des opérations suivantes :

- création d'un réseau d'assainissement sur l'Île de Vaux et en prolongement sur la rue Jean Louvet ou chemin des Clos pour raccordement au réseau existant,
- étude de la création d'un réseau d'assainissement rue des Champeaux, sente de la Rive, chemin des Hulins /petits Hulins.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	915 431,40 €
Charges à caractère général	26 914,52 €
Virement à la section d'investissement	829 752,17 €
Autres charges gestion courante	3 000,00 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €
Dotations aux amortissements	45 764,71 €
LES RECETTES D'EXPLOITATION	915 431,40 €
Excédent antérieur reporté fonct.	824 571,40 €
Subventions transférables	9 560,00 €
Redevances ,produits gestion courante	81 300,00 €
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 330 351,00 €
Subventions transférables	9 560,00 €
Emprunts et dettes assimilées	14 205,66 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	612 185,34 €
Immobilisations en cours	1 694 400,00 €
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 330 351,00 €
Solde d'investissement reporté	66 917,58 €
Virement de la section de fonct.	829 752,17 €
Dotations fonds divers réserves	57 010,51 €
Subventions d'investissement	1 330 906,03 €
Amortissements des Immo	45 764,71 €

CCAS & SOLIDARITÉ

BRÈVES DU CCAS

Face à la conjoncture économique, les demandes d'aides avec des montants de plus en plus élevés, et malgré les recherches d'économie à tous les niveaux, les membres du CCAS ont souhaité maintenir le même budget afin de pouvoir répondre aux demandes d'aides diverses des Vauxoises.

Nous vous rappelons les prestations mises en place par le CCAS ces dernières années afin d'apporter le maximum de réponses face aux difficultés :

- Séjours d'été pour les juniors
- Aide aux soins
- Aide à l'installation /aménagement pour les jeunes de 18 à 27 ans.
- Aide à la garde d'enfants pour les personnes seules en recherche d'emploi
- Conseillère conjugale et familiale.

JARDINS DES HAUTS PRÉS

Afin de compléter la liste d'attente pour l'attribution d'une parcelle aux « Jardins des Hauts prés » et de donner la possibilité à de nouveaux jardiniers de cultiver pour leur besoins familiaux, nous invitons les personnes intéressées à s'inscrire à la mairie, auprès de Mme Bianco au CCAS.

UNE MUTUELLE SANTÉ OUVERTE À TOUS

L'assurance maladie est souvent difficilement accessible pour les plus démunis ou les plus en difficultés dans notre société.

C'est en constatant que les besoins de ces populations étaient réels et que les réponses des professionnels de l'assurance n'étaient souvent pas adaptées que l'Association Assurance Handicap 2AH, s'est créée.

L'objectif de l'association est de permettre à un nombre plus important de personnes d'accéder à une

GRATUITÉ DE TRANSPORT

A compter du 1^{er} juillet 2013, AMETHYSTE sous forme de « Passe Navigo » remplace progressivement les anciens titres «Améthyste gratuité», «Améthyste demi-tarif» et «Rubis» qui restent cependant en circulation jusqu'à leur date normale de fin de validité. C'est un forfait de transport financé par le Conseil général des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement sur tous les modes de transport d'Ile-de-France.

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil général.

QUI PEUT EN BENEFICIER?
(voir tableau ci-contre). Vous devez demander un passe Navigo "mois-semaine" personnalisé dans l'une des gares SNCF suivantes: Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie. Munissez-vous

solution d'assurance «Complémentaire Santé» avec un service adapté. Le souhait de 2AH est d'être un outil supplémentaire au service de chacun avec les engagements suivants :

- L'adhésion Mutuelle ouverte à tous, sans limite d'âge, sans questionnaire santé.
- Une Mutuelle gratuite pour les bénéficiaires de l'ACS (Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé).
- La prise en charge immédiate de vos besoins quel que soit votre état de santé.
- Le tiers payant gratuit sur simple présentation de votre carte.
- L'ACS déductible de toutes nos garanties.
- Un numéro de téléphone unique pour tous :

02 35 76 47 20

- La recherche par 2AH pour chaque adhérent de la solution la plus adaptée à sa situation. Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site in-

AMETHYSTE zones 3 à 5 - GRATUIT

- > Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- > Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie et non imposables (*),
- > Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité, non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.

ANCIENS COMBATTANTS AMETHYSTE zones 1 à 5

- > Les anciens combattants et veuves de guerre non : imposables (*) à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle. GRATUIT :
- > Les anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d'une carte de priorité d'invalidité de l'ONAC et sans activité professionnelle. GRATUIT
- > Les anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 60 €

AMETHYSTE zones 3 à 5

- > Les anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 30 €

(*) impôt sur le revenu net = 0 €

d'une pièce d'identité.

COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE AMETHYSTE?

Rendez-vous au CCAS de votre mairie muni de votre passe Navigo, des pièces justificatives habituelles et d'une attestation sur l'honneur de non exercice d'une activité professionnelle si vous avez plus de 60 ans. Cette dé-

marche doit être effectuée au plus tard le 10 du mois de fin de validité de votre carte actuelle. Pour plus de renseignements: Prendre contact avec Mme Bianco au 01 30 99 91 55 ou sur le site : www.navigo.fr ou au 09 69 39 66 66 (appel non surtaxé).



Coordination Gérontologique Locale,
Territoire Seine et Mauldre

YES 2013

La Coordination Gérontologique Locale recrute des étudiants en emploi saisonnier pour juillet et/ou août 2013, dans le cadre du dispositif Yvelines Etudiants Séniors pour l'été 2013.

Les candidats sont des étudiants bacheliers majeurs poursuivant des études supérieures, qui habitent toute l'année dans le département des Yvelines ou font leurs études dans les Yvelines).

Vous avez au moins 21 ans et 2

NOUVEAU

Travailler son équilibre, c'est allonger son temps d'indépendance et gagner en liberté. Mais l'équilibre peut se rééduquer et surtout il doit se travailler et se parfaire tout au long de la vie.

Avec l'ALDS et d'autres partenaires, le CCAS organise à Vaux sur Seine début Septembre 2013, « un atelier équilibre» pour un groupe de 12 à 15 personnes de plus de 65 ans, 12 séances à raison d'une séance par semaine.

Vous souhaitez :

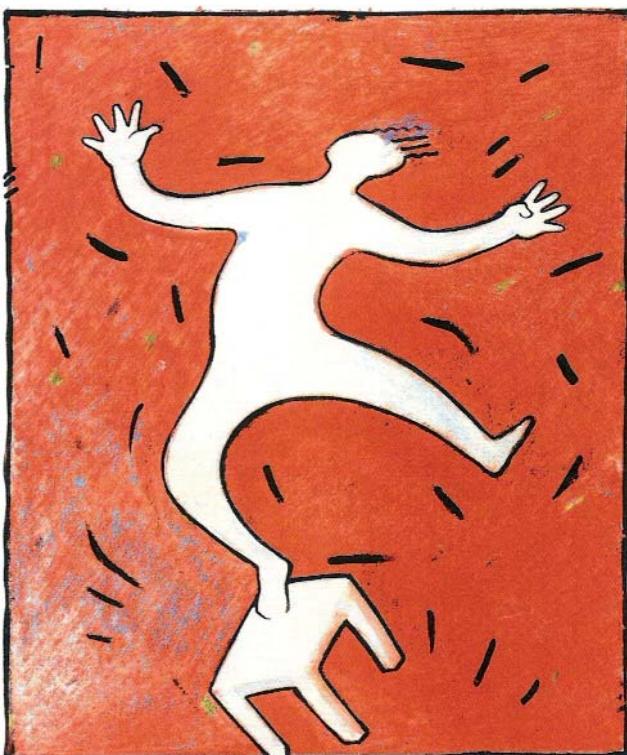
- Améliorer votre condition physique :
- Développer et entretenir votre équilibre

- Reprendre confiance en vous

Inscrivez-vous pour cet « Atelier Equilibre » avant le 15 Mai 2013, auprès de Mme BIANCO au 01 30 99 91 55.

Une participation financière d'environ 15 € sera demandée.

L'ÉQUILIBRE



ans d'expérience de conduite automobile, vous aimez les contacts.

Vous assurez, sous le contrôle des professionnels de la coordination gérontologique locale, des visites de convivialité (conversation, jeux de société, promenade...) au domicile de personnes âgées isolées.

Envoyez votre CV et lettre de motivation avant le 1^{er} juin 2013, à l'attention de la Coordinatrice gérontologique.

Madame Marinette Arnould
Coordination Gérontologique Locale
Territoire Seine et Mauldre,
25, avenue des Aulnes
78250 MEULAN-EN-YVELINES
Courriel :
coordination@alds.org
Tél : 01 34 74 80 60

SECURITÉ SOCIALE
t'Assurance Retraite Ile-de-France

Vous avez eu une carrière en France et en Allemagne, au Portugal ou en Italie ?

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise en

partenariat avec les caisses de retraite de ces trois pays des journées internationales d'information pour vous renseigner sur vos droits à la retraite.

À l'occasion de ces journées, vous pourrez être reçu en entretien individuel par un conseiller retraite de l'un de ces pays (avec l'appui d'un traducteur) et rencontrer également des représentants de la Cnav et des caisses de retraites complémentaires françaises Arrco-Agirc.

Si vous avez cotisé au Régime social des indépendants (RSI) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) au cours de votre carrière, un dossier pourra vous être remis.

Sessions franco-allemandes :

Du mardi 8 octobre au jeudi 10 octobre matin.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 13 septembre.

Du mardi 3 décembre au jeudi 5 décembre matin.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 4 novembre.

Session franco-italienne:

Du mardi 28 mai au jeudi 30 mai

Session franco-portugaise:

Du mardi 22 octobre au ven-

dredi 25 octobre.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 27 septembre.

Comment vous inscrire ?

- par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l'Assurance retraite et chez les partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassades, consulats, etc.), à l'adresse suivante : Cnav Communication externe Île-de-France 14411 75951 Paris cedex 19.

- par internet : en envoyant vos coordonnées (nom de naissance, nom marital, prénoms, date et lieu de naissance, téléphone joignable dans la journée, numéros de sécurité sociale français et étranger) à l'adresse suivante :

- pour les journées d'information retraite franco-allemandes : ri-franco-allemandes@cnav.fr ;

- pour les journées d'information retraite franco-italiennes : ri-franco-italiennes@cnav.fr ;

- pour les journées d'information retraite franco-portugaises : ri-franco-portugaises@cnav.fr.

La Cnav vous contactera pour vous fixer un rendez-vous.

VIVE LA RETRAITE !

Revalorisation des retraites du régime général au 1^{er} avril 2013. En application du dispositif législatif, les retraites du régime général sont revalorisées de 1,3 % à partir du 1^{er} avril 2013.

Cette revalorisation concerne à la fois les retraites personnelles et de réversion.

Les retraités n'ont aucune démarche à effectuer : cette revalorisation est automatiquement calculée sur la retraite d'avril qui sera versée le 10 mai prochain.

PLAQUETTES DE VIE

L'Etablissement Français du Sang Ile-de-France appelle à la mobilisation des franciliens.

En raison des intempéries exceptionnelles qui ont traversé la région Ile-de-France, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement sur les plaquettes.

L'EFS Ile-de-France appelle donc les franciliens à venir manifester leur solidarité en donnant leurs plaquettes sur l'un des 23 sites fixes de la région. Le don en lui-même dure environ 90 minutes. Les plaquettes se conservent jusqu'à 5 jours. On peut donner ses plaquettes jusqu'à 12 fois par an, en respectant un intervalle d'au moins 4 semaines.

Pour donner ses plaquettes, il suffit d'être âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé et de se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.

Pour connaître les différents lieux de collecte fixes et les conditions pour donner son sang, il suffit de consulter le site internet :

dondusang.net

ou bien par téléphone au 0800 169 905 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

A POISSY, rendez-vous 9 rue Champ Gaillard.

Tel : 01.39.22.25.50

Don de sang, plaquettes, plasma Lundi et mardi : 8 h 30 - 16 h

Mercredi et samedi : 8 h 30 - 13 h

Jeudi : 15 h - 20 h

Vendredi : 9 h 30 - 16 h



LA MATINÉE DU 2 JUIN

Dimanche 2 juin de 9 h 45 à 14 h

Parc de La Martinière

Le dimanche 2 juin, Vaux contre le cancer organisera sa traditionnelle randonnée-course au profit de l'institut Curie. Cette 9^{ème} édition se terminera à 14 h puisqu'elle ne sera pas accompagnée du marché des saveurs ni du repas dominical.

Le parcours partira du parc de la Martinière, en passant par le chemin des clos jusqu'à Port maron avec un point relai à la résidence Orpéa et retour par le même chemin. Un jeu de piste sera organisé pour les jeunes.

Des récompenses seront remises aux participants. Une animation terminera cette matinée autour d'une buvette.

Ces journées caritatives sont destinées à la collecte de fonds pour aider la recherche contre le cancer.

En 2012, votre soutien et votre générosité nous a permis à Vaux contre le cancer de verser la somme de 8095 € à l'Institut Curie.

Venez encore nombreux soutenir notre action !

TELETHON 2012

Merci à tous les bénévoles et associations pour votre participation au 4^{ème} Téléthon Vauxois. Nous avons récolté cette année la somme de 939,50 € en diminution par rapport à 2011 (1 320,13 euros).

Encore bravo pour votre aide à

cet élan de solidarité et à l'année prochaine à tous en espérant revoir pour une troisième fois le groupe « GPLD » ex ANNÉE GUITARE, avec leurs morceaux instrumentaux, le rock des sixties comme les SHADOWS qui enflamme petits et grands.

Merci encore aux 4 musiciens.



SALON DES ARTS VAUXOIS

L'art vous intéresse! C'est votre passion! Vous souhaitez exposer dans le cadre du « Salon des arts Vauxois » ?

Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie ou sur le site internet de la commune « nous contacter » car la commune souhaite programmer cet événement.



De gauche à droite : Robert Gardet, Patrick Darthoux, Didier Lemaud, Jean-Claude Boulan, Jean-Pierre Doistea, Guy Mansuy ; assis Philippe Caillette.

AVRIL ET LA PIERRE ÉNIGMATIQUE

Enfin ! Vous pourrez désormais découvrir cette pierre qui porte le nom de Notre-Dame de Bon Secours. Elle pèse environ 400kg, dressée depuis le 14 février 2013 dans un angle du lavoir Hervieux (155, Rue du Général de Gaulle). Le soleil rasant d'une fin d'après-midi hivernal la frappe : l'effet est des plus saisissants.

QUE SAVONS-NOUS DE CETTE PIERRE ?

Il y a quinze ans encore, elle était debout, en partie enterrée sur un versant abrupt de la forêt de l'Hautil. Par quel hasard a-t-elle basculé dans un frontis ? L'association AVRIL se mit en devoir d'aller la récupérer et de la sauver d'un oubli certain.

Ce bloc de grès fut taillé par l'homme à une époque indéterminée. Les menhirs sont nombreux dans la région et dans la forêt de l'Hautil en particulier. Est-ce l'un d'eux qui a été choisi pour être transformé ? Un blason y est grossièrement sculpté. On pouvait y lire « NOTRE DAME DE BON SECOURS ».

QUELLE ÉTAIT SA DESTINATION ?

Située assez loin d'un chemin d'accès au plateau, servait-elle à la dévotion des fidèles des environs ?

Au XIX^{ème} siècle, les vaugeois fréquentaient encore deux pèlerinages : l'église St Roch de Chanteloup les Vignes et l'église Notre-Dame de Pontoise.

Un détour par cette pierre aurait nécessité un effort important, la pente étant assez raide.

C'est pendant l'hiver 2005 qu'une équipe très matinale d'AVRIL entreprit le sauvetage du monument. Avec beaucoup d'efforts et d'ingéniosité nous avons pu le sortir de son trou. Amené sur le chemin avec beaucoup de difficultés, sa course se termina accroché à un tracteur et mis en lieu sûr.

Le 17 février 2013 à 8 h 45, la Police Municipale règle la circulation en amont et en aval du 155 rue Général de Gaulle. Le jour se lève difficilement. On aperçoit au loin un gyrophare. C'est le tracteur. Il s'arrête devant le lavoir Hervieux. La pierre, décrochée de l'engin est posée et amarrée sur un chariot. Pour la descendre vers le bassin plusieurs gros bras sont nécessaires afin de ralentir sa course.

Enfin voilà ND de Bon Secours à l'abri. Il se met à pleuvoir, il fait froid, un café est bienvenu. Nos ingénieux techniciens ont tout prévu : sangles, étais, palan. On la positionne à l'endroit prévu et on la redresse doucement. Deux fers (crochets) spécialement conçus pour la fixer sont scellés au ciment.

Il est 11 heures, l'opération est terminée.

Notre-Dame de Bon Secours, toujours gardienne de ses mystères dans ce lavoir entièrement restauré en 2011, attend votre visite.

Ouvert tous les jours : appuyer sur le bouton d'entrée.

**Jean-Claude BOULAN
AVRIL**



Le 5 avril 2013, la caisse des écoles s'est réunie à 20h30 dans la grande salle de conférence de la nouvelle mairie pour son Assemblée générale annuelle. Lors de celle-ci, nous avons procédé à l'élection de la nouvelle équipe pour les 3 prochaines années.

Les membres de droit du bureau : Mr le Maire, les délégués du Conseil Municipal, Mme Gardin, Mme Robin, Mme Chiumenti, Mr Harter (absent excusé), les représentants de nos écoles (Mme Poidevin directrice de l'école maternelle et Mme Ferreira enseignante en maternelle), les parents d'élèves de l'ancien bureau, les 3 nouveaux parents prétendants ainsi que 3 mamans fidèles (Mme Percheron, Mme Catherine et Mme Kesler) étaient présents. ((Mme Titeux directrice de l'école primaire, excusée).

La nouvelle équipe de parents d'élèves élue est composée :

*Pour les anciens membres de Virginie Pautonnier (vice-présidente) et Nathalie Orlhac.

*Pour les nouveaux arrivants de Valérie Leclerc, Brigitte Loiseau et Jean-Fernand Ribeiro.

*Caroline Strzesniak et Isabelle Rossigneux titulaires de l'ancienne équipe restent en suppléantes.

*Nolwenn De Sousa et Bénédicte Paillard qui se retirent de l'équipe continueront de nous soutenir activement, notamment dans la préparation de la délicieuse tartiflette de Nolwenn pour le Marché de Noël.

Nous vous rappelons que la CDE ne pourrait fonctionner sans l'aide active des parents (et grands parents) lors de nos manifestations et que l'argent collecté est versé aux écoles maternelle et élémentaire pour aider aux financements de projets extra-scolaires.

En 2012, la CDE a participé aux financements de la semaine du cirque et des sorties pour les maternelles à hauteur de 7470 €.

Cette année notre participation est de 3775 € principalement pour le projet mosaïque pour les maternelles et diverses sorties pour l'école élémentaire avec notamment la sortie de 2 jours au château de Guédelon.

A vos agendas :

N'oubliez pas !! Samedi 15 Juin : La kermesse des écoles avec la première édition de « Festi'Vaux Sur Seine » animé par le centre de loisirs.

Samedi 28 Septembre : soirée LOTO.

Samedi 14 Décembre : Marché de Noël des enfants.

Venez nombreux !!!

Virginie Pautonnier pour la caisse des écoles.

Au 21, Espace Bien-Être



Une nouvelle association à Vaux sur Seine.

Nous avons des vies trépidantes, et parfois besoin de nous ressourcer, de prendre soin de nous, envie d'une parenthèse inattendue, l'association "Au 21, Espace Bien-être" vous propose des Massages-Bien-Être et des Ateliers de Développement Personnel (en individuel, couple, groupe), dans un cadre serein et exceptionnel.

Inscriptions et renseignements : Sophie 06 58 09 95 87



De nombreux quartiers vaugeois ne connaissent pas ou ne connaissent plus les fêtes : difficulté de trouver un référent, une date, la-situde de tout prendre en charge avec les surprises de dernière minute....

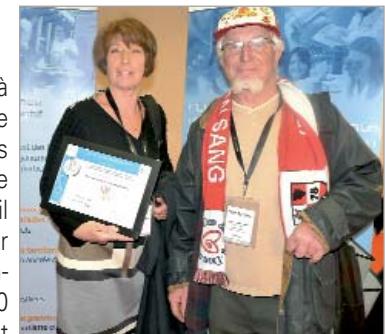
C'est pourquoi nous avons souhaité, cette année, innover. Outre le maintien des traditionnelles fêtes de quartier pour ceux qui le souhaitent, nous avons décidé de nous rallier à la Fête des voisins qui se déroulera le vendredi 31 mai dans l'hexagone.

Ce vendredi 31 mai au soir, dans le Parc de la Martinière, nous allons inviter les vaugeois à se retrouver suivant le même principe : chacun amène son pique nique et si le temps s'y prête, nous accompagnerons la soirée par un film en plein air grâce à l'association CONTRECHAMPS nouvellement constituée dans notre commune.

Micheline Deleau

HONORÉ POUR LE SANG

Notre commune a été mise à l'honneur pour la 3ème année consécutive lors des Assises des maires de l'Ile de France à Paris le 11 avril dernier. Cœur collecte, Cœur communication. Guy Mansuy, notre vaugeois aux 130 dons du sang, représentant l'amicale vauoise des donneurs de sang, a reçu ce diplôme lors de la cérémonie du label « commune donneur », accompagné de Micheline Deleau, adjointe chargée de la vie associative.



FNACA

A l'occasion de sa galette annuelle, le dimanche 20 janvier, la FNACA a fêté sa trésorière madame Raymonde Heuzé, pour les 30 ans du Comité de Vaux-sur-Seine, créé par son mari.

Festivité en nombre réduit cette année, à cause de la météo du grand nord ... A l'année prochaine, en espérant un dimanche ensoleillé.

J-P Doistau





Comme tous les ans, musique au parc de la Martinière avec sa restauration et son feu.
Retrouvons-nous vendredi 21 juin à partir de 19 h 30.

Chaque année, Vaux-sur-Seine offre un espace scénique en extérieur (kiosque Parc de la Martinière) à tous les artistes. Pour participer au programme, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie ou par le biais du site internet « nous contacter ». A bientôt sur les planches !!!

ENCORE UN CONCERT EXCEPTIONNEL !

En ce vendredi 19 avril, des moments d'intense émotion pour la centaine de spectateurs venus écouter, dans notre église de Vaux sur Seine, L'Ensemble Parisien placé sous la direction de Alexis Roy. La présentation de l'orchestre et du programme, assurée par le chef d'orchestre a permis aux auditeurs de comprendre les œuvres, de découvrir un compositeur ou d'apprendre que la jeune soliste, You-Jun Han, est titulaire de plusieurs 1^{er} Prix du CNSM de Paris et de plusieurs Prix Internationaux. Alexis Roy a souhaité rendre un premier hommage à Léon Barzin qui fut le professeur de Jean-Jacques Werner, ce même chef d'orchestre qui lui enseigna la direction. Rappelons que Léon Barzin a résidé au Pavillon d'Artois dans notre commune. Alexis Roy a également souligné la qualité d'implication de l'association Léon Barzin pour le travail qu'elle réalise depuis 1992 et officiellement depuis 1995.

Après l'interprétation par l'orchestre d'une ouverture symphonique du Chevalier de Saint Georges, la jeune et talentueuse You-Jun Han a d'entrée,

apporté douceur, musicalité et joie dans le concerto n° 5 de Mozart, le tout avec une facilité et une agilité déconcertante. Les applaudissements du public et les rappels successifs de la jeune soliste prouvent l'accueil du public : « une fois de plus à Vaux sur Seine, nous avons entendu une très grande Artiste ». Pour information, les enregistrements de You-Jun sont régulièrement diffusés sur les ondes des radios spécialisées en musique classique et elle est souvent appelée par les grands orchestres.

La symphonie n° 25 de Mozart est venue clore ce concert mais L'Ensemble Parisien et You-Jun Han ont réservé une petite surprise au public vaugeois : l'interprétation de l'Ave Verum de Mozart par la jeune soliste accompagnée de L'Ensemble Parisien.

Lorsque le morceau s'est achevé, un silence religieux s'est installé pendant plusieurs secondes, le public restant en parfaite communion avec les artistes.



LA PHILO DANS LA PEAU

Gilbert Lamboley était un inventeur, un chercheur, un bâtisseur, un esprit toujours en marche, qui aura travaillé sans relâche sur de multiples sujets jusqu'à la fin, et notamment ses sujets de prédilection : les mathématiques, qui l'auront accompagné toute sa vie, les systèmes de vote, les théories du choix social et la démocratie, la Grèce antique et l'Histoire.

Dans un autre registre, l'amélioration des systèmes de défense contre la mer, sujet vers lequel l'avait entraîné l'observation de la plage de Coutainville en Normandie. Il venait de fêter en 2012 ses 60 ans de mariage, avec une épouse qu'il admirait profondément, dans une union faite de deux personnalités complémentaires jusque dans leurs talents et leurs goûts : lui le dessin, elle la musique. Ensemble ils auront guidé et accompagné en douceur le développement de leurs deux enfants et participé à leurs grandes décisions.

Il avait trouvé ici à Vaux la beauté d'un paysage, un lieu où exercer sa passion du jardinage, et surtout une rencontre avec d'autres esprits curieux et imaginatifs, ceux de l'association Vaux Philo qui ont tenu à être auprès de lui et qui vont s'exprimer dans un instant.



Sa volonté et la puissance de son esprit lui auront permis de vivre pleinement sa vie et ses passions, sans jamais s'appesantir sur ses difficultés : sa ténacité a été comme une leçon de vie pour tous, et spécialement ses enfants. Même ces dernières semaines passées à l'hôpital de Meulan au milieu d'un personnel médical remarquable, entouré des siens, de son frère à ses petites-filles, il est resté toujours optimiste et tourné vers l'avenir jusqu'au bout. Il s'est éteint de manière apaisée mercredi 3 avril à 86 ans.

En 1997, un modeste cercle de réflexions philosophiques s'était constitué avec l'aide de la Mairie de Vaux-sur-Seine et c'est Gilbert Lamboley qui prit l'initiative de le trans-Grand admirateur des Grecs et de Platon en particulier, il était passionné par la Démocratie, et cherchait à comprendre les conditions de sa naissance, de son évolution et de son bon fonctionnement. Par exemple, il avait approfondi la question du choix d'un système de vote qui pouvait conduire à une solution plus juste et plus efficace... Citoien, il se montrait intraitable dans la recherche de la vérité, de la bonne analyse et de la bonne solution.

Stoïcien, face à l'adversité et à la maladie, il faisait preuve d'une volonté de fer pour, non seulement disposer des remèdes les plus efficaces, mais aussi trouver les moyens de maintenir au maximum ses activités normales.

Je pense que sa devise était : « Ne jamais lâcher prise ».

Adieu Gilbert, nous ne t'oublierons pas.

*Un mot au nom de l'association
« Rencontres Philosophiques »*

ESPACES VERTS

Les huit communes de la Communauté de Communes Vexin Seine, accompagnées par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, avec le concours du cabinet ECOlogique, ont souhaité engager une démarche de « gestion différenciée » des espaces verts.

A Vaux sur Seine, nous sommes concernés par cette démarche et souhaitons regarder différemment la nature qui nous entoure et progressivement changer les méthodes d'entretien de nos espaces verts.

La « gestion différenciée » a pour finalité la mise en place

progressive d'actions respectueuses de la nature et des ressources qu'elle procure en répondant aux multiples attentes et besoins des usagers tout en faisant appel à leur compréhension.

Car la « gestion différenciée », c'est : - Accepter que l'herbe soit coupée moins souvent et moins courte.

- Accepter les herbes folles au bord de certaines voies.
- Accepter les plantes de nos trottoirs.
- Utiliser des produits de traitement biologique et naturel.

« Moins d'herbe coupée, nature protégée » c'est la contribution du jardinier au développement durable.

**RANDONNÉE VTT
« LA VEXIN-SEINE »
dimanche 26 mai 2013**

Organisées par la Communauté de Communes Vexin-Seine au départ du château de Jambville : Rando kids encadrée de 10 km. Randonnée familiale. Randonnée sportive (20, 40 et 55 km).

Départs échelonnés de 7 h 30 à 10 h selon le parcours choisi.

Possibilité de louer VTT sur place.

Participation :

Moins de 18 ans : 3 €

Adultes : 5 €

« rando kids » : gratuite pour les enfants de 7 à 12 ans.

Informations au 01 30 99 06 07

La Communauté de Communes Vexin -Seine met à la disposition des participants ses services «Accueil petite enfance» et «Accueil de loisirs» le temps de la randonnée VTT.

Pendant que vous découvrirez les magnifiques parcours et paysages, vos enfants (de moins de 3 ans, ayant acquis la marche, jusqu'à l'âge de 12 ans) seront accueillis et encadrés par des professionnels de la petite en-



fance et des animateurs diplômés.

Réservation et inscription obligatoires.

Tarif : inclus dans l'inscription VTT.

Le dimanche 26 mai 2013 également, balade pédestre à la découverte du Sentiers du patrimoine de Jambville (départ 9 h 30)

Visite guidée organisée par la Communauté de Communes Vexin-Seine

Participation :

enfants jusqu'à 12 ans : gratuit moins de 18 ans : 3 €

adultes : 5 €

TRIBUNE D'EXPRESSION

FUTURE AGGLOMERATION : Les Mureaux déjà maîtres du jeu

Parmi les questions en suspens, celle de la représentation des communes au sein des futures structures figure parmi les plus importantes, en particulier au sein du Bureau.

Sur 14 membres du Bureau, seulement 8 sont attribués aux 15 communes de moins de 5.000 habitants, contre 6 pour les 2 autres.

7 communes sont ainsi d'ores et déjà exclues de l'un des deux organes délibératifs de l'agglomération.

Cette proposition statutaire a été acceptée à l'unanimité des membres du groupe de travail sur la gouvernance puis, à l'unanimité moins 1 contre (1 seul) par l'assemblée générale de l'association de préfiguration, seul le Maire de Vaux s'étant exprimé contre, ce en quoi il a fait preuve de davantage de lucidité que tous les autres. La Communauté d'agglomération n'est pas encore constituée que la ville des Mureaux impose déjà sa loi, au travers de son poids démographique.

Les mois qui viennent vont voir s'élaborer ce que sera, à terme, l'agglomération. Nul doute que la conjugaison des efforts de tous les élus de Vaux sera déterminante.

P.S. Une erreur technique ayant occulté nos vœux aux Vauxois dans la précédente édition, nous les reformulons à nouveau à toutes et à tous.

L'équipe d'opposition municipale « A Vaux Marque... ! » : Gérard WELKER, Blandine PREVOST, Thierry LACHAUD, Corinne ROBIN, Marc BRESCIANI.

CONTRE CHAMPS

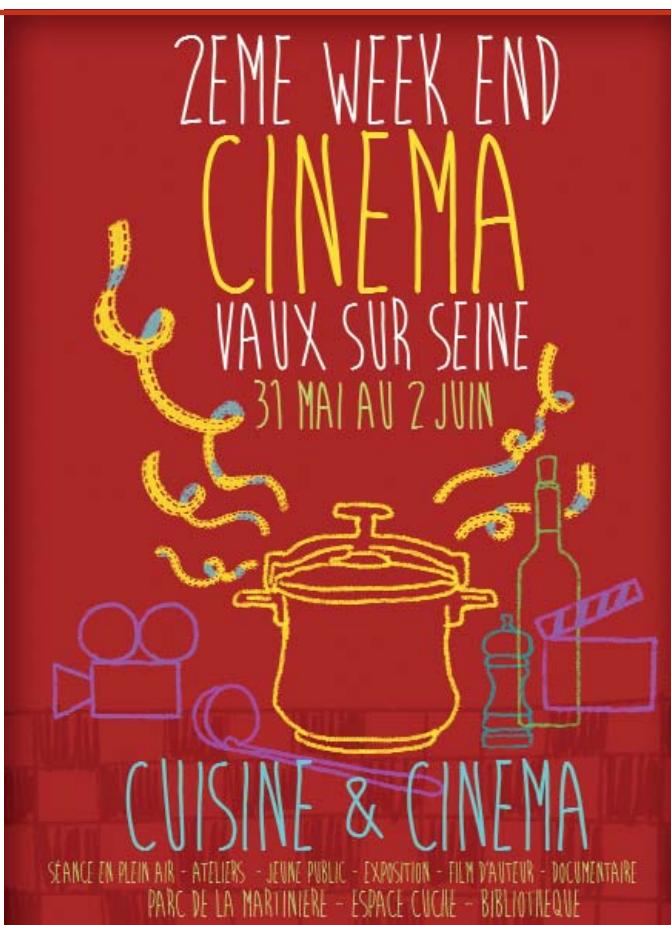
DES FILMS À DÉGUSTER À VAUX-SUR-SEINE

Pour la deuxième année, l'association Contrechamps, en partenariat avec la commune de Vaux sur seine et le Parc Naturel Régional du Vexin, organise un Week-end de cinéma. Les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, le public sera invité à déguster des films de tous genres et formats confondus. Contrechamps a concocté un programme pour petits et grands et pour tous les goûts, afin d'aiguiser vos yeux et vos papilles. Ce week-end sera animé par des projections des ateliers de cuisine et de cinéma, d'une exposition et de rencontres, le tout en des lieux différents, Parc de la Martinière, Espace Marcelle-Cuche et la bibliothèque.

Le vendredi 31 mai, en partenariat avec le pique-nique des voisins, le Week-end de cinéma s'ouvrira sur une séance en plein air de courts métrages drôles et ludiques sur le thème de la cuisine. Les journées de samedi et dimanche seront riches avec des projections pour tous les âges ainsi que plusieurs ateliers. Le public aura notamment la chance de rencontrer le réalisateur Alexandre Dubosc et son univers à croquer. Les places en atelier étant limitées, les inscriptions seront à faire auprès de Contrechamps par mail (contrechamps.asso@gmail.com) ou par téléphone (06 87 41 50 09).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'association www.lassociationcontrechamps.fr et sur notre page facebook [www.facebook.com/associationcontrechamps](http://facebook.com/associationcontrechamps).

L'équipe de Contrechamps



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2013

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Nazyha Benchehida, M. José Lerma, Mme Noëlle Renault, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancea, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Absents : M. Didier Duchaussy, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud.

Pouvoir :

M. Jean-Claude Waltrégny a donné procuration à M. Julien Crespo.
M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. José Harter.
M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani.

Soit : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

M. Crespo propose de remplacer le point n°17, sécurité routière aux abords des établissements scolaires : « demande de subvention », par « demande de subvention pour le programme triennal de voirie 2012-2014 », le Conseil Général ayant fait savoir que l'aménagement de l'arrêts de bus « cimetière » ne pouvait faire l'objet du programme de sécurité routière.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme Annick Riou a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

L'adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2013 est reporté faute de n'avoir pu en prendre connaissance avant la séance.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron présente le compte de gestion 2012 du budget principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2012 du budget principal qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Report 2011 :	+	759 930, 95 €
Résultat 2012 :	+	790 200, 96 €
Excédent 2012 :	+	1 550 131, 91 €

Investissement

Report 2011 :	-	253 477, 11 €
Résultat 2012 :	+	288 235, 74 €

Solde des restes à réaliser et

à recevoir :	-	613 271, 45 €
--------------	---	---------------

Déficit 2012	-	578 512, 82 €
--------------	---	---------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron présente le compte administratif 2012 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2012 du budget principal, lequel se résume ainsi :

Excédent de fonctionnement :	+	1 550 131, 91 €
------------------------------	---	-----------------

Excédent d'investissement :	+	34 758, 63 €
-----------------------------	---	--------------

Restes à payer :	-	1 402 507, 44 €
------------------	---	-----------------

Restes à recevoir :	+	789 235, 99 €
---------------------	---	---------------

=====

Solde global	+	971 619, 09 €
--------------	---	---------------

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron rappelle que le compte administratif 2012 du budget principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de : + 1 550 131, 91 €
- un déficit de la section d'investissement de : - 578 512, 82 €

(Restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 578 512, 82 €.

TAUX D'IMPOSITION 2013

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, soit :

Taxe d'habitation (T.H.) :	12,42 %
----------------------------	---------

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :	15,53 %
-------------------------------------	---------

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) :	114,19 %
---	----------

M. Moneyron souligne que la valorisation des bases d'imposition s'élève cette année à 1,8 %.

Sur proposition de la Commission finances du 26 mars 2013 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 25 février 2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

ACTUALISATION DES TARIFS

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a augmenté les différents tarifs actualisables, soit :

Concessions funéraires	dont C.C.A.S.	dont Commune
-------------------------------	----------------------	---------------------

15 ans : 160 €	54 €	106 €
30 ans : 400 €	136 €	264 €
50 ans : 600 €	204 €	396 €

CAVURNE

30 ans : 200 €

Vacations de Police : 22 €

Loyers : Le Cozleer : 2 444 €	Terrain Benarouche : 666 €
--------------------------------------	-----------------------------------

Participation aux frais de scolarité des enfants non vauvois

- enfant scolarisé à l'école élémentaire :	497 €
--	-------

- enfant scolarisé à l'école maternelle :	988 €
---	-------

Les membres de la commission finances, lors de la séance du 12 mars 2013, ont proposé de ne pas augmenter ces différents tarifs.

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir les différents tarifs applicables.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Deleau précise que dans le cadre du budget 2013, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 81 810 € à l'article 6574 (subventions).

M. Crespo informe le Conseil Municipal que l'augmentation de cet article repose sur l'intégration de la participation de la Commune pour le transport scolaire des collégiens et lycéens Vauvois qui était antérieurement imputée sur l'article « transports ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Corinne-Elisabeth Robin), Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions.

(Consultable en mairie et sur le site internet)

Budget principal : adoption du budget primitif 2013

M. Moneyron présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 434 331,40 € à la section de fonctionnement

- 5 935 224,49 € à la section d'investissement
--

Hors virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement progresse de 3%.

Les recettes réelles de fonctionnement stagnent cette année et les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,6 % permettant toutefois de dégager une capacité nette d'autofinancement de 305 785, 16 €, contre 348 542 € en 2012.

La section d'investissement progresse de 46,2 % pour s'établir à 5 935 K €.

Au 1^{er} janvier 2013, la dette s'établit à 801 661, 02 € soit 163 €/habitant.

M. Crespo précise que le montage du budget repose sur une estimation prudente des recettes.

M. Welker constate que le montant de l'emprunt est supérieur au besoin de financement pour les travaux d'extension du COSEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2013.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo expose le compte de gestion 2012 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2012 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

Exploitation

Report 2011 :	+ 734 776, 50 €
---------------	-----------------

Résultat d'exploitation 2012 :	+ 89 794, 90 €
--------------------------------	----------------

Excédent 2012 :	+ 824 571, 40 €
-----------------	-----------------

Investissement

Report 2011 :	- 301 937, 73 €
---------------	-----------------

Résultat d'investissement 2012 :	+ 368 855, 31 €
----------------------------------	-----------------

Solde des restes à réaliser et à recevoir :	- 31 268, 34 €
---	----------------

Excédent 2012 :	+ 35 649, 24 €
-----------------	----------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo présente le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

M. Welker émet des réserves sur le compte administratif qui entérine les recettes de la redevance communale sur l'eau potable.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le

<i>compte administratif 2012 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :</i>	
Excédent d'exploitation :	+ 824 571, 40 €
Excédent d'investissement :	+ 66 917, 58 €
Restes à payer :	- 99 465, 34 €
Restes à recevoir :	+ 68 197, 00 €
	=====
Solde global :	+ 860 220, 64 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de : 824 571, 40 €
- un excédent de la section d'investissement de : 35 649, 24 €

(restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas affecter l'excédent de la section d'exploitation à la section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013

M. Crespo présente le budget primitif 2013 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 915 431, 40 €
- section d'investissement : 2 330 351, 00 €

Les recettes d'exploitation restent stables par rapport aux exercices précédents.

Les dépenses d'investissement concernent l'extension du réseau sur l'Ile de Vaux et le maillage lié à la fin du programme quinquennal d'extension du réseau collectif ainsi que l'actualisation du schéma directeur.

La dette au 1er janvier 2013 est nulle.

M. Crespo précise au Conseil Municipal que de nombreux Vauxois souhaitent l'extension du réseau communal suite aux visites de contrôle de conformité opérées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à savoir : Le chemin des Champeaux, l'allée de la Rive, L'Ile de Vaux, la rue Jean Louvet et le chemin des Clos, Chemin des Hulins et Petit Hulin et le haut de la rue Auguste Dolnet.

M. Crespo rappelle également la nécessité de réaliser un nouveau schéma directeur. M. Welker souhaiterait que soit confirmé que les travaux d'assainissement collectif sur l'Ile de Vaux ne coûtent rien à la Commune.

M. Crespo le confirme mais précise qu'il faudra toutefois prendre en charge la portion du réseau entre l'Ile et la rue du Général de Gaulle.

M. Welker, lors de séances antérieures, avait compris que la redevance communale sur l'eau potable serait revue. M. Crespo confirme que cette redevance pourrait être affectée ailleurs que sur le budget assainissement mais rappelle que ces recettes permettent de financer l'extension du réseau communal d'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

AMÉNAGEMENT DES MARRONNIERS : STOCK FONCIER

M. Bréard rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2007 et du 29 mars 2010, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, par convention, la maîtrise foncière du plateau des Marronniers.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, au cours de l'année 2012, l'EPFY a procédé à une acquisition sur la Commune, d'une valeur de 29 500 €, le stock acquis est ainsi de 2 126 158 €.

Le Conseil Municipal prend acte du stock foncier détenu par l'EPFY.

PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIÉE

M. Bréard rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vaux-sur-Seine a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 décembre 2005.

Créés à l'occasion de cette révision, 11 emplacements réservés ont été délimités afin de recevoir des voies publiques, ainsi que des places ou parc de stationnement, des ouvrages publics tels que des équipements administratifs, ou encore des espaces verts ouverts au public.

L'emplacement réservé n°10, d'une superficie réelle de 1200 m², se développe sur l'ancienne marbrerie située sur l'avenue de la Gare.

Le projet initialement envisagé par la commune prévoyait une extension des services techniques. Aujourd'hui, le projet communal a changé et prévoit l'agrandissement des services techniques dans le cadre de l'extension du gymnase.

C'est dans ces conditions que la commune a décidé de lever l'emplacement afin de permettre la construction de logements sociaux.

Aussi, la Commune a décidé de procéder à la levée de cet emplacement réservé dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU, conformément à l'article L123-13 du Code de l'urbanisme, modification qui a fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publicité dans le Parisien informant la population qu'un dossier présentant le projet de modification et l'exposé de ses motifs était porté à la connaissance du pu-

blic pendant 1 mois du 2 mars au 2 avril 2013. Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de modification simplifiée du PLU, visant à supprimer l'emplacement réservé n°10.

ACQUISITION DE TERRAINS EN ESPACES NATURELS SENSIBLES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bréard précise qu'il convient de poursuivre la maîtrise foncière des terrains d'assiette du futur Parc du Ru Gallet.

Ce sont près de 5 000m² qu'il convient à présent d'acquérir auprès de 2 propriétaires au prix de 30 500 €. Par ailleurs, la Commune a été sollicitée pour acquérir 3 parcelles situées en zone de carrières :

- parcelles AH 249 (192m²) et AH 272 (361 m²) pour 1 € symbolique
- parcelle AK 20 (1072m²) pour 273 €.

Ces terrains se situant en Espaces Naturels Sensibles, leur acquisition peut faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %.

M. Welker ne comprend toujours pas les motifs d'acquisition en zone de carrières. M. Crespo rappelle qu'aujourd'hui il n'est pas possible de les valoriser mais que peut être un jour une solution technique permettra de combler les carrières, que la politique d'acquisition foncière communale repose sur plusieurs éléments : la maîtrise de l'occupation, une utilisation ultérieure et éventuellement pour une exploitation forestière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces parcelles et à solliciter les subventions.

AMÉNAGEMENT DU PARC DU RU GALLET : PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC

M. Bréard précise que conformément au budget primitif 2013, les travaux d'aménagement du Parc du Ru Gallet sont programmés sur l'année 2013.

Il convient ainsi de lancer la consultation des entreprises au regard de l'estimation APD (Avant-projet définitif) qui établit le montant total des travaux à 237 602 € HT. La procédure utilisée sera une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics) avec publicité préalable, le Marché ne sera pas allotri.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché et à signer les pièces du marché permettant la réalisation des travaux.

AMÉNAGEMENT DU PARC DU RU GALLET : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bréard rappelle que le futur Parc du Ru Gallet se situe en zone inondable, en Espace Naturel Sensible. A ce titre, les travaux d'aménagement peuvent faire l'objet de subventions du Conseil Général et de l'Agence des Espaces Verts à hauteur respectivement de 50% et de 25%, plafonné à 370 000 € HT, soit près de 59 400 € à la charge de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de ces deux financeurs.

PROGRAMME TRIENNAL 2012-2014 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIÈRE DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Coutelau informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 21 octobre 2011, le Conseil Général des Yvelines a adopté un nouveau programme triennal 2012-2013-2014 afin d'aider les Communes à moderniser leur réseau routier et de soutenir l'activité économique.

Le taux de subvention s'élève à 30% d'un plafond subventionnable de 174 600 € HT. Les travaux de réfection de la chaussée de la rue Romefort, du Chemin des Hauts Vals, de la Sente des Valences, de la rue des Groux, du chemin des Platirères et la modernisation de l'éclairage public à l'arrêt de bus « Cimetière », pour un montant total de travaux évalué à 174 254 € HT sont éligibles à ce dispositif. Les crédits sont inscrits en budget 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général en matière de voirie.

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

M. Crespo informe l'Assemblée que l'agent en charge du service urbanisme a été reçu au concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie B).

Afin de promouvoir cet agent, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DATES À RETENIR

MAI

MERCREDI 8
Armistice 1945
Cérémonie à 11 h au cimetière

SAMEDI 25
Stage Feldenkrais
Salle Sequoia
Handicap Prévention, remise officielle
Parc de la Martinière 12 h

VENDREDI 31
Pique-nique des voisins & Fête du cinéma avec Contrechamps
Parc de la Martinière 19 h 30

JUIN

SAMEDI 1^{ER}
Fête du cinéma avec Contrechamps
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 2
Vaux contre le cancer
9 h 45 parc de la Martinière
Fête du cinéma avec Contrechamps

SAMEDI 8
Soif Compagnie
Spectacle de fin d'année
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 9
ADGV
Stage Qi Gong et stage Country
Espace Marcelle-Cuche
Pétanque : Promotion doublettes
Terrain de pétanque

SAMEDI 15
Kermesse de la Caisse des écoles
Parc de la Martinière

VENDREDI 21
Fête de la musique
Parc de la Martinière

SAMEDI 22 & DIMANCHE 23
ADGV
Spectacle de fin d'année
Espace Marcelle-Cuche

BOUGE TON AVENIR

SAMEDI 29
ACCADRA
Spectacle de fin d'année
Espace Marcelle-Cuche

JUILLET

SAMEDI 6
Don du sang
Espace M.Cuche 10 h - 13 h

MERCREDI 10
Cinéma enfants
Espace Marcelle-Cuche à 14 h

SAMEDI 13
Soirée fête nationale
Parc de la Martinière 19 h 30

AOÛT

MERCREDI 7
Cinéma enfants
Espace Marcelle-Cuche à 14 h

SAMEDI 24, 25 & LUNDI 26
fête foraine Boulevard Loiseleur

SEPTEMBRE

SAMEDI 8
Journée des associations
Espace Marcelle-Cuche
9 h 12 & 14 h 18 h

DIMANCHE 15
Journée du patrimoine

SAMEDI 28
Caisse des écoles : loto

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JULIEN CRESPO.
MAQUETTE JHO
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION
SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR